Le 16 mai 2018

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 16 mai 2018 à 20h. Sont présents :

M. Carl Boilard La Guadeloupe Mme Manon Veilleux Lac-Poulin

Mme Lyne Bourque
M. Eric Rouillard
Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet
Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps
Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Maurice Lachance
Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Christian Bégin
Saint-Gédéon-de-Beauce

Absent Saint-Georges

M. Michel Breton Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion Saint-Honoré-de-Shenley

Absent Saint-Martin
M. Jean-Guy Plante Saint-Philibert
M. Luc Paquet Saint-René

M. Martin St-Laurent Saint-Simon-les-Mines

M. Clément Létourneau Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2018-05-091 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;

Le 16 mai 2018

3. Gestion administrative et financière :

- 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 18 avril 2018;
- 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 8 mai 2018;
- 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 3 mai 2018;
- 3.4 Indemnité déplacement Taux au KM

4. Dossiers régionaux :

- 4.1 Rapport annuel FDT 2017-2018;
- 4.2 Rapport annuel PGMR 2017;
- 4.3 Projet PDT :- Accessibilité universelle / Municipalité de St-Éphrem-de-Beauce;
- 4.4 Suivi dossier évaluation foncière;
- 4.5 Suivi salle de spectacle;
- 4.6 Entente sectorielle persévérance scolaire (PRECA);
- 4.7 Société du patrimoine des Beaucerons;
- 4.8 École d'entrepreneurship de Beauce / Bourse d'études;
- 4.9 Dossier campus satellite universitaire en médecine Lévis;
- 4.10 Projet de vitrine technologique

5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :

5.1 Règlement 2004-71-32 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser dans une affectation agroforestière de la zone agricole permanente des usages autres qu'agricoles dans un bâtiment existant sur le lot 4 699 206, dans la municipalité de Saint-Benoît-Labre;

5.2 Certificats de conformité;

Règlement 559-2018 Municipalité Saint-Benoît-Labre Règlement 560-2018 Municipalité Saint-Benoît-Labre Règlement 270-164A-2018 Municipalité Notre-Dame-des-Pins

6. Gestion du personnel:

- 6.1 Nomination de monsieur Olivier Champagne à titre d'employé régulier;
- 6.2 Nomination de madame Julie Croteau à titre d'employée régulière;

7. Correspondance;

8. Rapport des comités (s'il y a lieu);

-Suivi FQM

Le 16 mai 2018

- 9. Dépôt de documents :
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Rapport trimestriel SAAQ;
 - 9.3 Gestion contractuelle municipale;
- 10. Divers:
 - 10.1 Rencontre annuelle réseautage culturel;
 - 10.2 Hydro Québec, rencontre
- 11. Période de questions;
- 12. Clôture de la séance.

2018-05-092 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU</u> 18 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 18 avril 2018 tel que rédigé par le directeur général.

<u>DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8</u> MAI 2018

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 8 mai 2018 à titre d'information.

<u>DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 3 MAI 2018</u>

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 3 mai 2018 à titre d'information.

2018-05-093 <u>INDEMNITÉ FRAIS DE DÉPLACEMENT – TAUX AU KM</u>

Attendu que l'indemnité de kilométrage du Conseil du trésor a été fixée en avril 2018 à .44\$ du kilomètre;

Attendu que selon l'article 26.01 de la convention collective, le comité administratif et/ou le conseil des maires doit procéder à la révision du taux applicable en fonction du taux du conseil du trésor;

Il est proposé par monsieur Éric Rouillard, appuyé par monsieur Martin St-Laurent, et résolu unanimement de fixer l'indemnité de kilométrage à .44\$ du kilomètre et ce en date du 1^{er} juin 2018, tel que le prévoit la convention collective;

Le 16 mai 2018

Il est de plus résolu que ce taux soit applicable aux élus et au personnel cadre de la MRC.

2018-05-094 **RAPPORT ANNUEL 2017-2018 FDT**

Attendu le dépôt aux maires du rapport d'activités 2017-2018 du fonds de développement des territoires;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport et qu'il s'en estime satisfait;

Attendu que ce rapport doit être approuvé par le conseil pour sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement, d'approuver le rapport d'activités 2017-2018 du fonds de développement des territoires tel que déposé et d'en autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2018-05-095 **RAPPORT ANNUEL PGMR**

Attendu que le conseil a pris connaissance du rapport annuel 2017 relatif au plan de gestion des matières résiduelles;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Christian Bégin et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2017 relatif au PGMR tel que déposé.

2018-05-096 PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU VOLET DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Accessibilité universelle à l'aréna de St-Éphrem-de-Beauce

Attendu que la municipalité de Saint-Éphrem a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à doter l'aréna de St-Éphrem-de-Beauce d'un accès universel tant vers les zones des spectateurs, de la restauration et des vestiaires

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 74 725.24 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire, des règles gouvernementales applicables.

SUIVI DOSSIER ÉVALUATION

Le sujet ayant été discuté en comité de travail, aucun élément n'est ajouté.

SUIVI DOSSIER SALLE DE SPECTACLE

Le directeur général dresse aux membres du conseil un bilan des démarches entreprises dans le dossier de la salle de spectacle et les prochaines étapes à venir.

2018-05-097

ENTENTE SECTORIELLE POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES 2018-2022

Attendu le dépôt aux maires de l'Entente sectorielle pour la persévérance scolaire et la réussite éducative en Chaudière-Appalaches 2018-2022 ;

Attendu que cette entente vise à favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative:

Attendu qu'aux fins de l'Entente, les MRC s'engagent à contribuer, dans le cadre de leurs compétences, à l'accomplissement de l'objet de l'Entente par la réalisation de projets ou d'activités découlant de la planification stratégique de l'Entente.

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement d'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy, à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan l'Entente sectorielle pour la persévérance scolaire et la réussite éducative en Chaudière Appalaches 2018-2022.

SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DES BEAUCERONS

Le directeur général informe les membres du conseil qu'une rencontre a eu lieu avec le comité de relance de la Société du Patrimoine des Beaucerons. Ce comité a présenté un plan pour la relance de la société avec différentes étapes à franchir pour sa réalisation. Un suivi sera fait aux élus s'il y a lieu.

<u>ÉCOLE D'ENTREPRENEURSHIP DE BEAUCE / BOURSE D'ÉTUDES</u>

Le directeur général informe les membres du conseil sur la possibilité de créer une bourse d'études pour un entrepreneur issu du milieu rural inscrit à l'EEB dans les programmes Élite ou Émergence.

Après discussions, il est convenu de regarder la possibilité de créer une telle bourse, d'en établir les critères et de valider le nombre d'inscription provenant du milieu rural de notre territoire dans les dernières années afin d'évaluer le potentiel de remise de bourse. Un suivi sera fait sur ce dossier.

2018-05-098 <u>CAMPUS SATELLITE UNIVERSITAIRE EN MÉDECINE</u>

Attendu les intentions de l'Université Laval d'ouvrir un campus de médecine satellite sur le territoire de Chaudière Appalaches plus précisément à l'Hôtel-Dieu de Lévis;

Attendu que ce projet permettrait aux étudiants de faire leurs deux années d'externat dans les différents centres hospitaliers du territoire et ainsi leur faire mieux connaître notre milieu;

Attendu que ce projet permettrait une meilleure attraction des médecins en région;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Bégin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité d'appuyer l'Université Laval dans son projet d'implantation d'un campus de médecine satellite à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Une copie de cette résolution sera envoyée au CISSS de Chaudière-Appalaches, à la Ville de Lévis, aux MRC de Chaudière-Appalaches ainsi qu'à la faculté de médecine de l'université Laval.

2018-05-099 **PROJET DE VITRINE TECHNOLOGIQUE**

Attendu le projet de vitrine technologique présenté par Viridis à être implanté sur le site de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS);

Attendu que ce projet pilote vise l'atteinte mêmes des objectifs du Plan de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan (PGMR) c'est à dire diminuer l'enfouissement et revaloriser les matières organiques;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu à l'unanimité de confirmer le souhait de la MRC de Beauce-Sartigan de voir ce projet se réaliser et d'appuyer la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud dans ses démarches visant l'implantation de celui-ci sur son site.

2018-05-100

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2004-71-32 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Beauce-Sartigan est entré en vigueur le 1e avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à la MRC de modifier son SADR;

Attendu la demande de la municipalité de Saint-Benoît-Labre (résolution no 123204-12-2017) de modifier le SADR afin que des usages autres qu'agricoles soient autorisés à l'intérieur d'un bâtiment existant dans une zone agroforestière de son territoire;

Attendu l'avis favorable sur le projet de règlement délivré par le sous-ministre M. Marc Croteau le 22 mars 2018;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par monsieur Dany Quirion le 17 janvier 2018 en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 18 avril 2018;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le règlement numéro 2004-71-32 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

2018-05-101 **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

<u>RÈGLEMENT 559-2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 447-2006.</u>

Considérant que ce modifie diverses dispositions du règlement de zonage 447-2016 :

- Le montant des amendes;
- Autorise dorénavant les mini-maisons, les projets intégrés, les résidences de tourisme, les habitations bi-générationnelles;
- Autorise les poulaillers, les serres privées et les potagers (en cour avant);

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 559-2018 de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

2018-05-102 <u>CERTIFICAT DE CONFORMITÉ</u>

RÈGLEMENT 560-2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE MODIFIANT LE RÈGLEMENT 450-2006 RELATIF AU LOTISSEMENT

Considérant que ce règlement modifie les dimensions requises pour un rond de virage;

Considérant que ce règlement modifie le montant des amendes en cas d'infraction au règlement;

Considérant que le règlement identifie des dispositions relatives aux contributions à des fins de parc, de terrains de jeux ou d'espaces verts;

Considérant que le règlement détermine les normes relatives aux projets intégrés;

Considérant que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Lachance, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 560-2018 de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

2018-05-103 <u>CERTIFICAT DE CONFORM</u>ITÉ

<u>RÈGLEMENT 270-164A-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 164-2007 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS</u>

Considérant que ce règlement a pour but :

- D'autoriser l'usage « Entreprise de construction » sans entreposage extérieur dans la zone C-25; avec entreposage extérieur dans la zone I-30
- De rendre obligatoire la plantation d'un arbre pour les nouvelles constructions;
- De rendre obligatoire un écran sur certains terrains contigus à des terrains résidentiels.

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 270-164A-2018 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2018-05-104 NOMINATION DE MONSIEUR OLIVIER CHAMPAGNE À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER

Attendu que la période d'essai de monsieur Olivier Champagne est terminée;

Attendu la recommandation du directeur général concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur Champagne au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur André Longchamps, appuyé par monsieur Maurice Lachance et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de monsieur Olivier Champagne au poste de technicien en aménagement du territoire et géomatique et technicien aux programmes de rénovation domiciliaire, rétroactivement au 14 mai 2018.

2018-05-105 <u>NOMINATION DE MADAME JULIE CROTEAU À TITRE</u> <u>D'EMPLOYÉ RÉGULIER</u>

Attendu que la période d'essai de madame Julie Croteau est terminée;

Attendu la recommandation du directeur général concernant l'évaluation du travail effectué par madame Croteau au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employée régulière de madame Julie Croteau au poste de préposée à l'immatriculation, rétroactivement au 04 mai 2018.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan SAAQ;
- Gestion contractuelle municipale;

_

RENCONTRE ANNUELLE RÉSEAUTAGE CULTUREL

Le directeur général informe les membres du conseil que dans le cadre de l'application de la politique culturelle de la MRC, le réseautage annuel du milieu culturel aura lieu le jeudi 14 juin 2018 au Centre Multi-Arts de St-Gédéon-de-Beauce.

HYDRO-QUÉBEC

Le directeur général informe les membres du conseil de la tenue d'une rencontre le 24 mai prochain à la MRC avec Hydro-Québec concernant l'analyse des différents tracés potentiels envisagés pour la ligne de transport d'électricité vers le Maine.

Une invitation sera faite aux directions générales ainsi qu'aux élus des municipalités concernées par le projet.

DIVERS

Monsieur Carl Boilard, maire de La Guadeloupe, invite les membres du conseil à participer à la marche du relai pour la vie qui aura dans sa municipalité dans le but d'amasser des fonds pour la recherche sur le cancer.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public.

2018-05-106 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21h30.

Normand Roy, préfet	Éric Paquet, directeur général